

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 02 SEPTEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

**- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) – C.A.S. du 26 juin 2019 –
Transmission des dossiers – Tutelle d’approbation - Soumettre au Conseil.**

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'article 112quater de la Loi organique des C.P.A.S. du 08 juillet 1976 ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'ampliation d'une délibération du Conseil de l'Action sociale du 26 juin 2019, transmise par le CPAS, conformément aux dispositions de l'article 112quater de la Loi organique, et reçue le 17 juillet 2019 et relative à :

« Directeur financier – Personnel – Instauration d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel – Règlement de pension – Approbation » ;

Vu la délibération du Conseil de l'Action sociale du 26 juin 2019, transmise par le CPAS et reçue le 17 juillet 2019 et relative à l'adhésion à la Centrale de marchés de l'ONSSAPL ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité de concertation Ville/Centre public d'Action sociale du 27 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section « Budget – Personnel – Etat Civil - Evènements » en sa séance du 27 août 2019 ;

Vu l'avis de légalité du Directeur financier ;

Vu la décision du Collège communal du 20 août 2019 ;

Par X voix contre X abstentions ;

APPROUVE

La délibération du Conseil de l'Action sociale du 26 juin 2019, transmises par le CPAS, conformément aux dispositions de l'article 112quater de la Loi organique, et relative à :

Directeur financier – Personnel – Instauration d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel – Règlement de pension – Approbation ;

PREND ACTE

De la délibération du Conseil de l'Action sociale du 26 juin 2019, transmise par le CPAS et reçue le 17 juillet 2019 et relative à l'adhésion à la Centrale de marchés de l'ONSSAPL.

La présente délibération sera notifiée au Conseil de l'Action Sociale du Centre Public d'Action Sociale et transmise pour information à M. le Directeur financier.

PROJET soumis au Conseil communal